

Engagement – programme pilote

Exercice 2020-2021

FORMULAIRE d'engagement administratif et financier de l'Organisme d'action communautaire dans le cadre du programme ENGAGEMENT

Veillez cocher toutes les cases applicables pour confirmer avoir pris connaissance des énoncés ci-dessous :

L'organisme d'action communautaire [ci-après « l'OAC »] qui emploie la porteuse principale ou le porteur principal d'un projet de recherche dans le cadre du programme Engagement des Fonds de recherche du Québec (ci-après, les « FRQ ») doit veiller, de concert avec la porteuse principale ou le porteur principal, à ce que l'utilisation des fonds de recherche octroyés par les FRQ se fasse de façon responsable, dans le respect des lois, politiques, règles et normes applicables, compte tenu de la nature des activités de recherche.

L'OAC doit respecter les exigences énoncées dans les politiques et les programmes des FRQ et appuyer la porteuse principale ou le porteur principal dans le respect de ces exigences.

L'OAC confirme avoir pris connaissance des documents suivants et être en mesure de s'y conformer – dans le cadre de la réalisation de ce projet :

- Règles générales communes des FRQ (ci-après, les « RGC »)
- Les règles du Programme Engagement
- Le projet proposé par le citoyen ou la citoyenne

L'OAC s'engage à assurer une gestion administrative et financière des octrois conforme aux exigences des FRQ dont voici des faits saillants :

*Cette liste n'étant pas exhaustive, **veuillez consulter les politiques ci-haut** et les règles du programme pour en savoir plus.

- L'OAC approuve les demandes qui sont soumises par la porteuse principale ou le porteur principal [via le système FRQnet](#) puisqu'il en est l'employeur et il confirme leur statut (et informe les FRQ de tout changement significatif à ce sujet) et leur admissibilité selon les critères des règles de programme.
- L'organisme assure la gestion financière de l'octroi de manière distincte de tout autre source de financement et conformément aux exigences des FRQ énoncées dans les RGC et les règles de programme. Les dépenses doivent être documentées, contrôlées, vérifiées et conformes aux dépenses admissibles selon les RGC et du programme Engagement. Il est attendu que des vérifications et des contrôles conformes aux normes comptables généralement reconnues seront effectués (ex. : un processus d'autorisation des dépenses doit être en place.)
- L'organisme gère les transferts inter-établissements (vers l'établissement du ou des co-porteurs) et est en mesure d'exiger une reddition de comptes relative à ces sommes.
- L'OAC fait rapport aux FRQ de l'usage de l'ensemble des fonds de l'octroi, de concert avec la porteuse principale ou le porteur principal, et collabore à toute demande ponctuelle de vérification des FRQ. La plus grande transparence et la collaboration de l'organisme d'action communautaire sont attendues dans les exercices de vérification et d'évaluation.

L'OAC confirme être en mesure d'assurer un soutien au porteur principal ou à la porteuse principale dans la réalisation d'activités de recherche conforme aux exigences des FRQ :

- L'organisme permet à la porteuse principale ou au porteur principal de travailler sur le projet pendant les heures normales de travail et considère que ceci fait partie de sa tâche, jusqu'à concurrence du nombre d'heure indiqué dans le projet (pour un dégageant salarial dans la limite de 33% de son salaire annuel, jusqu'à la limite de 25,000\$/an). Il assure une continuité de toutes les conditions de travail (assurance, régime de retraite, etc.) pendant cette période.
- L'organisme permet à la porteuse principale ou au porteur principal de diffuser librement et de façon diligente l'ensemble des résultats de recherche financée par les FRQ (que ceux-ci soient positifs ou négatifs), sans exercer d'influence indue sur l'issue de ceux-ci. L'OAC cède en outre les droits d'auteur sur les publications préparées en tout ou en partie par l'employé concerné, dans le cadre de ce programme et en vertu des articles 13.3 et 13.4 de la *Loi sur le droit d'auteur*.
- L'organisme apporte le soutien à la porteuse principale ou au porteur principal pour mener les activités de recherche notamment :
- Une bureautique et/ou des outils de communication de base nécessaires à maintenir un travail collaboratif ;
 - la conformité réglementaire (selon la nature du projet) (ex. : gestion des déchets ou autorisation requises) ;
 - en veillant à la gestion adéquate et la sécurité des données de recherche *(Sécurité informatique : pare-feu, cybersécurité, et sécurité physique des lieux, selon le cas) ;
 - en offrant une assurance responsabilité appropriée.
- L'organisme exige la déclaration des conflits d'intérêt et veille à une gestion adéquate de ceux-ci, le cas échéant. Cette information est communiquée aux FRQ si elle est pertinente au projet.
- L'organisme permet que la contribution des FRQ soit reconnue dans toute communication publique relative aux activités de recherche financées.
- L'organisme appuie la porteuse principale ou le porteur principal dans la conformité éthique du projet. Lorsque pertinent, l'obtention d'un certificat d'éthique avant le début du recrutement devra être obtenu (l'identification d'un comité d'éthique compétent devra être exploré en début de projet. On pourrait notamment envisager l'intervention du comité d'Éthique central du ministre de la Santé - en fonction de la nature du projet).
- L'organisme souscrit à la réalisation de recherche éthique et responsable. En l'absence de disposition à l'effet contraire prises avec le partenaire universitaire/collégial/hospitalier, les FRQ pourront gérer toute plainte en intégrité scientifique soulevée par le projet conformément à la *Politique des FRQ sur la conduite responsable en recherche*.

Signature

Un organisme d'action communautaire peut perdre son statut de gestionnaire s'il perd les qualités requises pour être considéré comme un OAC (admissibilité) dans le cadre de ce programme. De plus, il peut être retiré, sans préavis, si l'OAC n'assume pas la gestion des activités de recherche financées par les FRQ de manière conforme aux exigences énoncées par les normes et règlements des FRQ ou par les lois, règles et autres normes généralement reconnues pour les activités de recherche menées, ou encore si l'organisme fait défaut de respecter la politique sur la conduite responsable en recherche.

Nous nous engageons à appliquer et faire respecter les politiques administratives des FRQ ainsi que l'ensemble des règles et normes pertinentes à la réalisation des activités de recherche.

Signé le _____, à _____

Signature (personne autorisée dans l'organisme)

Identification (en lettre moulée) du signataire autorisé

Fonction